

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 12 Juin 2023**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Lundi 03 Juillet 2023

**L'an deux mil vingt trois**

**Le 03 Juillet,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 34 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (27) :**

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DRUI Martial, FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VERGNOLLE Monique, VOITIER Brigitte, VRILLON Roland, WUNSCH Mylène.

**Étaient absents (12) :**

ALLARD Bernard, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane,

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (7) :**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à JUDALET Patrick  
DEJOLLAT Daniel a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
GUESNARD Yves a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
SEVAULT Jean-Marc a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

**Étaient excusés (4) :**

DELYS Dominique, MARCHAND Bernard, MAUBOIS Philippe, YVERNAULT Philippe.

**Objet : Tableau des effectifs**

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre de mettre à jour les effectifs des emplois permanents à temps complets nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les cadres s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président le tableau des emplois du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre est le suivant :

**Agents permanents stagiaires ou titulaires**

Postes	Grades	Catégories	Nombres d'emplois
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjointe au Directeur /agent du contrôle	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Rédacteur marches	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 non pourvu
Instructeur Urbanisme	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Instructeur Urbanisme	Rédacteur	B	2
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2 dont 1 Non pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
	Ingénieur principal	A	1 Non pourvu
Directeur des opérations ER	Ingénieur	A	1
Directeur des Services Techniques	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Chargé d'affaires travaux	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Responsable service énergies	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Service Energies	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Responsable géomatique	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Géomaticien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1 Non pourvu
Agents d'entretien		C	2 Non pourvu

Agents non titulaires ou en CDI

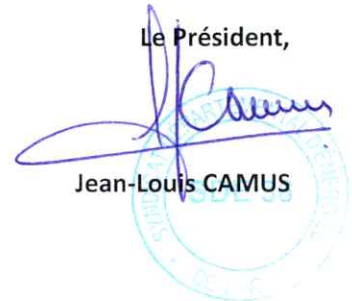
Postes	Nature de contrat	Catégories	Nombres d'emplois
Directrice Générale des Services	CDD	A	1
Collaborateur de Cabinet	CDD	A	1 non pourvu
Ingénieur Projets	CDD	A	1
Géomaticien	CDD	B	1
Chargé de mission transition énergétique	CDD		1 non pourvu
Chargé d'affaires travaux	CDI	B	3
Chargé d'affaires études	CDI	B	1

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le tableau des effectifs du SDEI présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION